



Information



Mise à disposition de broyeurs végétaux aux habitants de la CC Seine et Aube

Principe et conditions :

- Mise à disposition à titre gracieux
- Habitant de la CC Seine et Aube
- Durée de 24 à 48h
- Conservation du broyat par l'habitant
- Pièces à fournir
 - ⊗ Une copie de pièce d'identité
 - ⊗ Un justificatif de domicile
 - ⊗ Un chèque de caution de 500€

**Effectuer la réservation du matériel
auprès de votre agent de déchèterie**

